

## **AVIS DE LA COMMISSION « ESPACES ET URBANISME » DU COMITE DU MASSIF DES ALPES**

### **Elaboration du Schéma de Cohérence Territoriale Oisans (38)**

La commission « Espaces et urbanisme » du Comité de massif des Alpes, réunie le **15 avril 2025**, de 14h à 17h en visioconférence, sous la co-présidence de Gérard FOURNIER-BIDOZ et Nicolas EVRARD, désignés en séance ;

Ayant atteint le quorum, a pu débattre et voter un avis sur le projet soumis à l'ordre du jour.

CONSIDERANT que :

- Le Conseil Syndical de la Communauté de Communes de l'Oisans a, par **délibération du 28 janvier 2025**, arrêté le projet d'élaboration du SCOT ;
- Le projet a été **réceptionné** dans les services du Préfet coordonnateur du massif des Alpes / Commissariat à l'aménagement, au développement et à la protection du massif des Alpes, **le 4 février 2025**, pour être examiné par la **commission du 15 avril 2025** ;
- Le projet d'élaboration du SCOT est **situé totalement en zone de montagne et intègre 2 projets d'unités touristiques nouvelles structurantes (UTN)**, il est soumis à l'avis de la commission « Espaces et urbanisme » du Comité du massif des Alpes, conformément aux termes de l'article L.143-20 du Code de l'urbanisme ;
- Le Comité du massif des Alpes a délégué à la commission « Espaces et urbanisme » le rendu des avis sur les projets de SCOT situés totalement ou partiellement en zone de montagne, conformément à l'article 5 du règlement intérieur du Comité du massif des Alpes ;
- Le projet de SCOT prend en compte la loi **Climat & Résilience** et s'inscrit dans une trajectoire de réduction de l'artificialisation des sols ;
- Le projet arrêté d'élaboration du SCOT **s'inscrit dans les orientations du Schéma Interrégional du Massif des Alpes (SIMA)** adopté en 2013 et mis à jour en 2020.
- Après plusieurs versions du SCOT ayant reçu des avis défavorables lors des enquêtes publiques (2016, 2019), cette troisième version présente des **évolutions significatives** pour une atténuation des impacts sur l'environnement (notamment l'abandon d'unités touristiques nouvelles structurantes : liaison câblée 2 Alpes - Alpe d'Huez, hébergements touristiques) et une progression en faveur d'une population à l'année.

## SALUE

L'ambition forte de cette nouvelle version du SCOT en faveur des **mobilités**, traduite par une orientation du DOO (document d'orientations et d'objectifs) visant à conforter la connexion entre l'Oisans et la Métropole de Grenoble par un transport en commun en site propre, d'abord routier puis ferroviaire.

Le projet de **liaison câblée** Bourg-d'Oisans – Huez, qui complète l'offre d'ascenseurs valléens sur le territoire, favorisant l'habitat à l'année et le logement des travailleurs saisonniers.

Les avancées significatives du SCOT en matière d'objectifs de réhabilitation des lits existants, de **logements** pour les travailleurs saisonniers, de redynamisation de l'habitat permanent, et l'abandon des UTN structurantes « hébergements touristiques » dans cette nouvelle version.

L'intégration dans le DOO de recommandations visant à tirer les enseignements de la catastrophe de la Béarde du 20-21 juin 2024 et plus généralement de l'anticipation des effets du changement climatique dans le développement et l'accentuation des **risques naturels** : conditions et modalités d'accès aux vallées du massif des Ecrins (habitants, socio-professionnels, touristes), devenir des hameaux et activités, ....

L'orientation du DOO en faveur d'une stratégie d'accueil d'activités complémentaires au confortement de **l'économie** en place (tourisme durable et diversifié, agriculture, pastoralisme, ...); en particulier la logique de synergie et de circuit-court à partir des atouts du territoire, mise en place autour de la filière outdoor du cycling lab, entre les entreprises, la recherche, les collectivités et les usagers.

Le travail du SCOT en réseau avec le Parc National des Ecrins, pour la prise en compte des **patrimoines**, y compris la requalification urbaine des cœurs de station.

La qualité de **l'association** et de la **concertation** tout au long de l'élaboration du SCOT.

## DEMANDE

De décliner de façon opérationnelle dans le futur PLH les actions permettant de garantir les objectifs en matière d'**habitat permanent**.

Que la commune de Bourg d'Oisans, en tant que **centralité** principale et en cohérence avec le projet d'ascenseur valléen, soit priorisée en termes d'objectifs de réhabilitation de logements.

## RECOMMANDE

De travailler pour l'avenir sur un **périmètre de SCOT** élargi au-delà de l'enveloppe de l'EPCI, notamment vers la Région grenobloise, en interrelation forte avec le territoire du SCOT via la vallée de la Romanche, favorisant les possibilités d'interagir.

A titre d'exemplarité, pour le projet **d'ascenseur valléen** Bourg d'Oisans-Huez, de mieux qualifier les gains de report modal et les cibles d'utilisateurs, ainsi que de compléter le projet de SCOT par des mesures incitatives au report modal et une cohérence dans les arbitrages d'aménagements, afin que l'ascenseur valléen soit une réelle substitution à la route.

Que plus généralement en matière de mobilité, la priorité soit donnée à l'amélioration et la décarbonation de **l'accessibilité amont et l'intermodalité**.

De préserver les opportunités futures de **transport en site propre**, en intégrant ces perspectives dans les autres projets situés sur les mêmes espaces (zones de renaturation, pistes cyclables, ...).

D'engager une **démarche territoriale de gestion des risques** naturels structurée de façon globale à l'échelle de la CCO. De réinventer pour la vallée du Vénéon de nouvelles modalités d'accès et d'hébergements dans ces espaces exceptionnels, avec un rôle démonstrateur pour les vallées alpines.

D'élargir la **diversification économique**, en lien avec l'adaptation au changement climatique, en faveur des montagnes à vivre.

EMET

Un avis **favorable** exprimé à la majorité des membres votants, sur le projet d'élaboration du SCOT de l'Oisans, assorti des demandes et recommandations précitées.

*Les co-présidents de séance*

**Signé**

*Gérard FOURNIER-BIDOZ, Nicolas EVRARD*